

**CONVENTION DE CATÉGORIE D**  
**(pour les services thématiques à vocation nationale)**

Titulaire : **Association Radio Maria France**

Service : **Radio Maria**

**Convention** : 6 septembre 2023

## CONVENTION DE CATÉGORIE D

### pour les services thématiques à vocation nationale

Entre, d'une part, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), représentée par son président, et, d'autre part, l'association / la société<sup>(1) (2)</sup> RADIO MARIA FRANCE déclarée le 22/09/1997 sous le n° W062005553

ci-après dénommée le titulaire, représentée par M. Hugues Dollié, président,

il a été convenu ce qui suit :

#### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : OBJET DE LA CONVENTION, PRÉSENTATION DU TITULAIRE ET IDENTIFICATION DU SERVICE

##### Article 1-1 : objet de la convention

La présente convention, composée des articles 1-1 à 5-2 et des annexes I à IV, a pour objet, en application de l'article 28 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, de fixer les règles particulières applicables au service pour l'exploitation duquel l'autorisation est délivrée et les prérogatives dont dispose l'Arcom pour assurer le respect de ses obligations par le titulaire de l'autorisation.

Le titulaire de l'autorisation est le seul responsable du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication.

##### Article 1-2 : titulaire de l'autorisation

L'annexe I décrit le titulaire.

Le titulaire indique en annexe I :

- l'adresse du siège social, le nom et le prénom du représentant légal (président ou gérant) ainsi que du directeur de la publication au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 ;
- **pour une association**, le nom, le prénom, l'adresse et la fonction des membres du bureau ;
- **pour une société**, le montant et la composition du capital en précisant, le cas échéant :
  - o le pourcentage des droits de vote ;
  - o la composition du capital de la société qui contrôle la société titulaire, au sens du 2° de l'article 41-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que la composition de ses organes dirigeants et de ses actifs.

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>(2)</sup> Pour les sociétés, indiquer la dénomination sociale et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ; pour les associations, indiquer la dénomination, le numéro et la date de déclaration en préfecture.

Le titulaire de l'autorisation s'engage sur l'honneur à respecter les règles de nationalité fixées par l'article 40 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

Le titulaire de l'autorisation s'engage sur l'honneur à ne pas enfreindre les dispositions des articles 39, 41, 41-1, 41-2, 41-3 et 41-4 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée limitant les concentrations dans le secteur de la communication audiovisuelle.

Le titulaire s'engage à fournir, par courrier recommandé et sur simple demande, tout document permettant à l'Arcom d'apprécier sa situation au regard des articles susmentionnés de la loi du 30 septembre 1986 modifiée.

### **Article 1-3 : identification du service**

La station s'identifie à l'antenne par l'annonce de son nom au moins quatre fois par heure.

Le nom de la station est : **RADIO MARIA**

**Tout changement du nom de la station doit recevoir l'agrément préalable de l'Arcom.**

## **2<sup>ÈME</sup> PARTIE : OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES**

### **Article 2-1 : principe général**

Le titulaire est responsable du contenu des émissions qu'il programme.

Dans le respect des principes constitutionnels de liberté d'expression et de communication ainsi que de l'indépendance éditoriale du titulaire, celui-ci veille au respect des principes énoncés aux articles suivants.

Pour l'appréciation du respect de ces stipulations, l'Arcom tient compte du genre du programme concerné.

### **Article 2-2 : honnêteté et indépendance de l'information et des programmes**

L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes.

Le titulaire s'engage à respecter la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent et, le cas échéant, tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

Dans les émissions qui ne sont ni d'information ni ne concourent à celle-ci, et sous réserve de la caricature ou du pastiche clairement présentés comme tels au public, l'utilisation de procédés permettant de modifier le sens ou le contenu des propos ou des sons ne peut déformer le sens ou le contenu initial des propos ou des sons recueillis, ni abuser le public.

### **Article 2-3 : pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion**

Le titulaire assure le pluralisme des courants de pensée et d'opinion, notamment dans le cadre des recommandations et délibérations formulées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et l'Arcom.

Le titulaire transmet à la demande de l'Arcom, pour la période qu'elle lui indique, le relevé des temps d'intervention des personnalités politiques.

#### **Article 2-4 : vie publique**

Le titulaire veille dans son programme :

- à ne pas inciter à des pratiques ou comportements délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires à l'égard des personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, de leur particulière vulnérabilité, apparente ou connue de l'auteur de ces comportements, résultant de leur situation économique ou de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ;
- à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République.

#### **Article 2-5 : droit d'opposition et charte déontologique**

Le titulaire garantit le respect de l'article 2 bis de la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse.

À cet effet, il s'assure que les journalistes qu'il emploie puissent exercer librement le droit d'opposition mentionné au premier alinéa de cet article.

Le titulaire transmet à l'Arcom la charte déontologique mentionnée à l'article 2 bis de la loi du 29 juillet 1881 modifiée et ses éventuels avenants dès leur signature.

#### **Article 2-6 : droits de la personne**

La dignité de la personne humaine constitue l'une des composantes de l'ordre public. Il ne saurait y être dérogé par des conventions particulières même si le consentement est exprimé par la personne intéressée. Le titulaire s'engage à ce qu'aucune émission ne porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Il respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence. Il veille en particulier :

- à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion de témoignages susceptibles d'humilier les personnes ;
- à éviter la complaisance dans l'évocation de la souffrance humaine, ainsi que tout traitement avilissant l'individu ou le rabaissant au rang d'objet ;
- à ce que le témoignage de personnes sur des faits relevant de leur vie privée ne soit recueilli qu'avec leur consentement éclairé ;
- à ne pas mettre en avant de manière excessive l'esprit d'exclusion, ni encourager des propos diffamatoires ou injurieux à l'encontre des auditeurs ;

- à ce que la participation de non-professionnels à des débats, à des émissions interactives, à des émissions de jeu ou de divertissement ne s'accompagne d'aucune renonciation de leur part, à titre irrévocable ou pour une durée indéterminée, à leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'intimité de la vie privée et le droit d'exercer un recours en cas de préjudice.

#### **Article 2-7 : droits des participants à des émissions**

Dès lors qu'un auditeur n'a pas donné son accord exprès pour dévoiler son identité et s'exprimer sur sa vie personnelle, il est interdit à l'animateur de donner des indications susceptibles d'identifier cette personne, notamment le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, un signe caractéristique, ou de divulguer des éléments personnels dont il aurait pu avoir connaissance. L'animateur veille également à ce que les propos tenus à l'antenne ne soient pas de nature à rendre possible l'identification de tiers.

Les auditeurs, avant de passer à l'antenne, reçoivent les mêmes consignes. Dans le cas où ils les outrepasseraient, l'animateur doit immédiatement les interrompre.

#### **Article 2-8 : droits des intervenants à l'antenne**

Les personnes intervenant à l'antenne sont informées, dans la mesure du possible, du nom et du sujet de l'émission pour laquelle elles sont sollicitées.

#### **Article 2-9 : témoignage de mineurs**

Le titulaire s'assure que, lorsqu'un mineur intervient à l'antenne, l'animateur de l'émission veille à ne pas heurter, par ses propos, sa sensibilité.

#### **Article 2-10 : maîtrise de l'antenne**

Le titulaire met en œuvre les procédures nécessaires pour assurer, y compris dans le cadre des interventions des auditeurs, la maîtrise de l'antenne et le respect des principes définis aux articles 2-2 à 2-9.

Il s'engage à communiquer à la demande de l'Arcom une description précise des procédures prévues à l'alinéa précédent.

#### **Article 2-11 : information des producteurs**

Le titulaire informe les producteurs et les fournisseurs de programmes, à l'occasion des accords qu'il négocie avec eux, des stipulations des articles 2-4 à 2-10 de la convention en vue d'en assurer le respect.

#### **Article 2-12 : protection de l'enfance et de l'adolescence**

Le titulaire veille à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation de ses émissions, conformément à la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence à l'antenne des services de radiodiffusion sonore, et, le cas échéant, tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

### **3<sup>ÈME</sup> PARTIE : CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME ET DES DONNÉES ASSOCIÉES**

#### **Article 3-1 : nature et durée du programme**

Le titulaire s'engage à réaliser le programme décrit en annexe II.

Le titulaire indique en **annexe II**, de la façon la plus précise possible, les caractéristiques de sa programmation. Il définit le format de la station : public visé (âge), type de musique diffusée, nature et durée des émissions non musicales ainsi que la part du temps d'antenne consacrée à l'information. À titre indicatif, il joint une grille des programmes où le contenu de chaque émission, y compris musicale, est détaillé.

**Il informe préalablement l'Arcom de tout changement significatif quant aux caractéristiques et à la composition du programme.**

#### **Article 3-2 : programmation musicale et chanson d'expression française**

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions relatives à la diffusion des chansons d'expression française définies à **l'annexe III**. Pour les radios dont le programme est majoritairement musical, le titulaire précise le format de sa programmation musicale à **l'annexe III bis**.

Le titulaire s'engage à respecter les dispositions de la délibération n° 2021-103 adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 8 décembre 2021, pour l'application des dispositions législatives relatives à la proportion d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, et le cas échéant tout autre acte de l'Arcom qui la modifie ou s'y substitue.

#### **Article 3-3 : publicité**

Le titulaire s'engage à respecter les modalités de diffusion des messages publicitaires définis à **l'annexe IV**.

Le titulaire s'engage à respecter le décret n° 87-239 du 6 avril 1987 fixant le régime applicable à la publicité et au parrainage.

Il veille à ce que les messages publicitaires soient clairement annoncés et identifiés comme tels. À cette fin, l'ensemble des séquences publicitaires sont précédées et closes par des indicatifs sonores aisément identifiables par les auditeurs ou par des annonces d'animation appropriées.

Les émissions ne doivent pas inciter à l'achat ou à la location de produits ou services par l'intermédiaire de toute personne s'exprimant à l'antenne, et ne peuvent en particulier comporter des références promotionnelles spécifiques à ces produits ou services.

Lorsqu'elles sont parrainées par un tiers, les émissions ne doivent pas inciter à l'achat ou à la location des produits ou services émanant du tiers.

Toute référence sur l'antenne à des services téléphoniques ou SMS surtaxés, y compris ceux du titulaire, doit faire état du prix à payer pour leur utilisation. Toutefois, pour les services téléphoniques surtaxés, sous réserve du respect des dispositions de l'arrêté du 10 juin 2009 relatif à l'information sur les prix des appels téléphoniques aux services à valeur ajoutée et à condition que le titulaire diffuse des messages pré-enregistrés précisant le prix à payer pour leur utilisation, les renvois effectués en direct et en dehors des écrans publicitaires peuvent ne

pas mentionner le prix à payer pour leur utilisation. Ces messages pré-enregistrés doivent être diffusés dès la première incitation à appeler un service téléphonique surtaxé, puis à un rythme régulier au cours de l'émission.

Les modalités d'insertion des messages publicitaires dans les programmes sont décrites en annexe IV. Le temps maximal consacré à la publicité y est clairement mentionné.

#### **Article 3-4 : caractéristiques des données associées**

Les données associées destinées à enrichir ou à compléter les programmes du service de radio autorisé à être diffusé par voie hertzienne terrestre en mode numérique sont, le cas échéant, décrites aux annexes II c) et IV c) de la présente convention.

### **4<sup>ÈME</sup> PARTIE : CONTRÔLE ET PÉNALITÉS CONTRACTUELLES**

#### **I – CONTRÔLE**

##### **Article 4-1-1 : informations à transmettre**

Le titulaire est tenu de communiquer à l'Arcom, à la demande de cette dernière, toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

En particulier, il lui communique à sa demande :

- l'étendue des zones dans lesquelles est diffusé le service ainsi que la population recensée dans ces zones,
- l'état des participations, même minoritaires, qu'il possède dans d'autres entreprises audiovisuelles ou de presse,
- l'état des contrats de fourniture de programme et/ou de franchise, en cours de validité, conclus avec d'autres titulaires d'autorisation, ainsi que la population recensée dans les zones de diffusion des services franchisés.

Le titulaire communique à l'Arcom, avant le 31 juillet de chaque année, un rapport sur les conditions d'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente, accompagné des comptes de bilan et de résultat du dernier exercice clos, certifiés conformes par un expert-comptable, un comptable agréé ou un organisme de gestion agréé par l'administration fiscale.

À la demande de l'Arcom, le titulaire lui adresse une déclaration portant sur les diffusions, aux heures d'écoute significative telles que définies par la délibération n° 2021-103 adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 8 décembre 2021, pour l'application des dispositions législatives relatives à la proportion d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France, et le cas échéant tout autre acte qui la modifie ou s'y substitue, pour chacun des mois demandés par l'Arcom, dans la limite des 12 derniers mois écoulés, en indiquant :

- **pour les radios ayant choisi le régime général**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ;

- **pour les radios spécialisées dans la mise en valeur du patrimoine musical**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouvelles productions ;
- **pour les radios spécialisées dans la promotion des jeunes talents**, le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française ainsi que le pourcentage et le nombre de diffusions de chansons d'expression française provenant de nouveaux talents ;
- **pour les radios spécialisées dans la découverte musicale :**
  - le nombre de titres différents diffusés,
  - le nombre de diffusions de nouvelles productions francophones,
  - le nombre de diffusions de nouvelles productions non francophones ou instrumentales,
  - le nombre maximum de diffusions d'un même titre,
  - le nombre de diffusions de chansons en langue française provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions ;
- **pour les radios relevant des premier et quatrième alinéas du 2° bis de l'article 28 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et bénéficiant de la diminution de la proportion minimale de titres francophones :**
  - le taux de nouvelles productions ;
  - le nombre de rediffusions d'un même titre ;
  - le nombre de titres et d'artistes diffusés ;
  - la proportion de diffusions de titres provenant de trois producteurs distincts, d'une part, et la proportion de diffusion de titres provenant d'un seul producteur de phonogrammes, d'autre part.
- quelles que soient les obligations de diffusions de chansons d'expression française, le cumul des diffusions des dix œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France les plus diffusées au cours de chaque mois demandé et le nombre total de diffusions de chansons.

Le titulaire informe l'Arcom, par lettre recommandée avec avis de réception, de tout changement d'adresse de son siège social ou de ses installations.

Il s'engage à s'acquitter des obligations légales relatives au règlement des droits d'auteurs et des droits voisins. Il fournit à l'Arcom, à la demande de celle-ci, tout document y afférent.

#### **Article 4-1-2 : contrôle des programmes et de la publicité**

Le titulaire est tenu de conserver pendant un mois un enregistrement de la totalité des programmes qu'il diffuse sur son antenne, ainsi que le conducteur correspondant.

Sur demande de l'Arcom, il fournit dans les huit jours copie des éléments demandés.

L'enregistrement est réalisé sur support cédérom au format Real Audio ou sur fichier au format MP 3.

L'Arcom peut à tout moment vérifier la conformité des émissions aux obligations résultant des textes législatifs et réglementaires, de la décision d'autorisation et de la présente convention.

Le titulaire est soumis en particulier au contrôle prévu à l'article 14 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée.



### **Article 4-1-3 : évolution des données de l'autorisation**

Pour autant qu'il soit à même d'en avoir connaissance, le titulaire est tenu d'informer préalablement l'Arcom, dans un délai permettant à celle-ci d'exercer ses responsabilités, de toute modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation a été délivrée, notamment en ce qui concerne la structure du capital, les mandataires sociaux, le format et les caractéristiques de sa programmation tels qu'elles sont définies à l'article 3-1 et à l'annexe II.

### **Article 4-1-4 : cessation de paiement, redressement et liquidation judiciaires**

Le titulaire informe immédiatement l'Arcom de la déclaration de cessation de paiement qu'il a déposée au greffe du tribunal ainsi que de l'ouverture de toute procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

### **Article 4-1-5 : caractéristiques techniques d'émission**

Le titulaire s'engage à ce que les caractéristiques techniques d'utilisation du matériel d'émission soient conformes à l'autorisation.

Il s'engage à n'utiliser que des liaisons autorisées.

Il se soumet à tout contrôle de l'Arcom ou du comité territorial de l'audiovisuel, sur les conditions techniques de diffusion du service.

Il s'engage à assurer l'accès aux installations de diffusion des agents de l'Arcom ou d'un organisme mandaté par l'Arcom.

En cas de gênes causées par les installations de diffusion du titulaire, à un moment quelconque de l'exploitation, l'Arcom se réserve le droit d'imposer toute modification technique nécessaire pour les supprimer. Ces modifications peuvent notamment concerner la hauteur du pylône et des antennes, le diagramme de rayonnement dans un plan vertical et horizontal, la réduction de la puissance apparente rayonnée (PAR) ou le changement du site d'émission.

Toute modification des caractéristiques d'émission est soumise à l'agrément préalable de l'Arcom, par l'intermédiaire du comité territorial de l'audiovisuel.

L'Arcom peut s'opposer à ces modifications. Son accord doit être exprès.

### **Article 4-1-6 : éléments de mesure**

Afin de permettre une mesure facile et rapide de la puissance incidente, chaque émetteur utilisé par le titulaire peut être équipé d'une sonde de mesures à la sortie du dispositif d'émission HF, au niveau de la transition entre l'étage final de puissance et le feeder d'alimentation des antennes d'émission.

Cette sonde est équipée, sur sa sortie dérivative, d'une prise de type N ou BNC et a un coefficient d'atténuation sur cette sortie de mesure de -40 à -50 dB.

Une première mesure d'étalonnage de cette sonde est effectuée en coopération entre les techniciens de l'Arcom et ceux du titulaire en plaçant un wattmètre et une charge à la place du système d'antennes.

Les mesures suivantes sont effectuées en puissance sur la sonde à l'aide d'un wattmètre.

Si ses émetteurs ne sont pas équipés d'un tel dispositif, le titulaire s'engage à accepter toute coupure des émissions qui serait rendue nécessaire, dans le strict cadre des mesures de contrôle réalisées en coopération avec les techniciens de l'Arcom.

**Article 4-1-7 : règles d'usage de la ressource radioélectrique dans le cas d'une diffusion en mode numérique terrestre**

L'éditeur ne peut, sauf autorisation spécifique, utiliser les ressources en fréquences qui lui sont attribuées pour un usage autre que celui qui est prévu dans la présente convention.

Les caractéristiques des signaux diffusés par l'éditeur sont conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif à la radio diffusée en mode numérique par voie hertzienne terrestre ou par voie satellitaire en bande L ou en bande S fixant les caractéristiques des signaux émis, ainsi que ses modifications ultérieures) et au document établissant les services et le profil de signalisation pour la diffusion de la radio numérique. Ce document est publié sur le site internet de l'Arcom.

L'éditeur veille à ce que le ou les opérateurs de multiplex, chargés de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion auprès du public de ses programmes, communiquent régulièrement à l'Arcom les éléments permettant à ce dernier de constater le bon usage de la ressource attribuée, notamment les identifications et débits des différents flux diffusés.

**Article 4-1-8 : conventions conclues avec l'opérateur de multiplex**

L'éditeur communique à l'Arcom, à titre confidentiel, les conventions conclues avec la ou les sociétés chargées de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion du service auprès du public.

**II – PÉNALITÉS CONTRACTUELLES**

**Article 4-2-1 : mise en demeure**

L'Arcom peut mettre en demeure le titulaire de respecter les obligations qui lui sont imposées par la décision d'autorisation ou les stipulations figurant dans la convention ou ses avenants qui pourraient lui être annexés. Il rend publique cette mise en demeure.

**Article 4-2-2 : sanctions**

Sans préjudice des sanctions prévues aux articles 42-1 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, l'Arcom peut, en cas de non-respect des obligations qui sont imposées par la décision d'autorisation ou de l'une des stipulations de la convention ou de ses avenants qui pourraient lui être annexés, prononcer contre le titulaire une des sanctions suivantes compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure :

- 1°) la suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie de programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires pour un mois au plus ;
- 2°) la réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année ;

3°) une sanction pécuniaire, dont le montant ne peut dépasser le plafond prévu à l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

En cas de nouvelle violation d'une stipulation de la présente convention ou ses avenants qui pourraient lui être annexés, ayant donné lieu au prononcé d'une sanction, l'Arcom peut infliger une sanction pécuniaire dont le montant ne peut dépasser le plafond fixé en cas de récidive par l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

#### **Article 4-2-3 : insertion d'un communiqué**

Dans les cas de manquement aux obligations qui lui sont imposées par la décision d'autorisation ou aux stipulations de la présente convention ou de ses avenants qui pourraient lui être annexés, l'Arcom peut ordonner l'insertion, dans les programmes du titulaire, d'un communiqué dont il fixe les termes et les conditions de diffusion.

#### **Article 4-2-4 : procédure**

Les pénalités contractuelles mentionnées aux articles 4-2-2 et 4-2-3 de la présente convention sont prononcées par l'Arcom dans le respect des garanties fixées par les articles 42 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

### **5<sup>ÈME</sup> PARTIE : STIPULATIONS FINALES**

#### **Article 5-1 : modification**

Aucune stipulation de la présente convention ne peut faire obstacle à ce que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur soient applicables au titulaire.

Toute modification législative ou réglementaire applicable au service donnera lieu à une révision de la convention en tant que de besoin.

#### **Article 5-2 : communication**

La convention est un document administratif dont toute personne peut demander copie au comité territorial de l'audiovisuel ou à l'Arcom, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

#### **Article 5-3 : entrée en vigueur**

La présente convention entrera en vigueur à compter du ..... **1 OCT. 2023** .....  
(champ complété par l'Arcom).

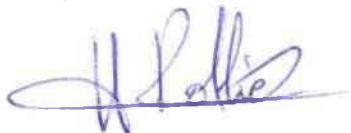
Elle annule et remplace toute convention conclue précédemment entre l'Arcom, le cas échéant par l'intermédiaire d'un comité territorial de l'audiovisuel, et le titulaire pour l'exploitation du service qui fait l'objet de la présente convention, quelle que soit la ressource radioélectrique exploitée ou quel que soit le mode de diffusion du service (analogique ou numérique).

Elle est conclue pour une durée indéterminée et s'applique à toute ressource radioélectrique sur laquelle le titulaire serait postérieurement autorisé par l'Arcom pour l'exploitation du même service.

Fait à Paris, le <sup>(1)</sup> 6 SEP. 2023

Pour le titulaire :

Le président,



Hugues DOLLIE

Pour l'Arcom :

Le président,



Roch-Olivier MAISTRE

---

<sup>(1)</sup> À compléter par l'Arcom.

**ANNEXE I****DESCRIPTION DU TITULAIRE***(cf. article 1-2)***Nom du titulaire : ASSOCIATION RADIO MARIA FRANCE****Adresse du siège social : 230 rue Marc Delage, les Églantines, 83130 La Garde****Fonction et nom du représentant légal, directeur de la publication :**

M. Hugues Dollié, président

**Pour une association :****Composition du bureau :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Profession</b>	<b>Adresse</b>
DOLLIE	Hugues	Président	Ingénieur	
VICCARDI	Vittorio	Vice-Président	Président de la World Family, Italie	
BOUZY	Louis-Dominique	Trésorier	Directeur des Services	
NASRI	Anne	Secrétaire	Mère au Foyer	
REY	Mathieu	Directeur Editorial, Membre de droit	Prêtre diocésain	

**Date de la dernière modification : 13/07/2023**

## **ANNEXE II**

### **a) CARACTÉRISTIQUES DE LA PROGRAMMATION**

*(cf. article 3-1)*

**Le titulaire indique les caractéristiques de sa programmation, le format de la station, le public visé (âge) ainsi que la nature et la durée de ses émissions (musicales et non musicales). Il précise la part du temps d'antenne consacrée d'une part, à l'information, et d'autre part, à la diffusion de titres musicaux, entre 6 h 30 et 22 h 30 (durées minimum et maximum).**

Radio Maria est une radio confessionnelle faisant référence explicitement au catholicisme. Dans le respect de ce principe, elle s'adresse à tout public et diffuse, notamment, des programmes consacrés à la prière, l'enseignement, la culture, le social et l'information sur la vie de l'Eglise.

La ligne éditoriale de Radio Maria France est sous la responsabilité du père Mathieu REY, prêtre du diocèse de Fréjus-Toulon, qui avec son équipe de salariés et de bénévoles, s'assure de la bonne marche générale de la radio, aussi bien en interne qu'en externe. Il anime la famille des auditeurs par de fréquentes interventions en direct à l'antenne.

#### **Le style propre de la programmation de Radio Maria**

Il peut être caractérisé par quatre mots clés : DIRECT, INTERACTIVITÉ, SOUTIEN, VOLONTARIAT :

- **DIRECT** : Radio Maria assure un volume d'environ **40 émissions en direct par semaine**, répercutées en podcast par la suite (plus de 2 millions d'écoute par an). De 7h15 à 20h du lundi au vendredi, de 7h15 à 13h le samedi, et le dimanche matin, des salariés et volontaires assurent le travail en régie, le contact avec les auditeurs et intervenants, et les retransmissions extérieures. **Des studios de La Garde (83130) ou de Paris (75002)**, ou de lieux différents par Skype, WhatsApp ou téléphone.
- **INTERACTIVITÉ** : lors des émissions, nous donnons quasiment toujours l'occasion à nos auditeurs d'appeler ou d'envoyer des SMS. Ils peuvent ainsi poser une question, donner un témoignage, etc. Nous voulons que les auditeurs prennent part à la vivacité des programmes.
- **SOUTIEN PERSONNALISÉ** : l'expérience montre que les auditeurs de Radio Maria se sentent comme dans une famille, même s'ils sont très nombreux et ne se connaissent pas. Pour beaucoup la radio demeure un point d'ancrage important qui permet de sortir de **l'isolement** et de la solitude, de la déprime. Par nos programmes et leur contenu, nous faisons en sorte de rejoindre les personnes dans ce qu'elles vivent au quotidien, leur apportant une disponibilité et une proximité de qualité, une relation fraternelle.
- **VOLONTARIAT** : tous nos intervenants participent bénévolement. De plus, de nombreux bénévoles participent aux émissions dans le domaine technique, éditorial et promotionnel sur le terrain.

### **Le public visé**

Par nos émissions nous entrons en contact avec toute personne, quel que soit :

- Son âge (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées),
- Sa situation (célibataires, fiancés, mariés, séparés, divorcés, retraités, réfugiés, etc.),
- Son lieu (en France et dans le monde par le web, avec une attention particulière aux pays francophones notamment africains),
- Sa culture et sa religion.

### **Le contenu**

Notre programme est réparti dans les thématiques suivantes :

- Des temps de prière ;
- Des émissions pour approfondir les valeurs spirituelles de la personne ;
- Des émissions abordant le quotidien de notre vie humaine dans toutes ses dimensions.

### **L'INFORMATION SUR RADIO MARIA**

Elle consiste en la retransmission en direct du journal de Vatican News du lundi au samedi (à 13h) pour une durée de 10 minutes. De plus, nous avons une revue de presse, exclusivement réservée sur les actualités de l'Eglise catholique. Il est hors de notre ligne éditoriale que de commenter les sujets d'actualités politiques, et d'en débattre.

### **LA MUSIQUE SUR RADIO MARIA**

Radio Maria donne la priorité aux sujets abordés au quotidien (cf. grille). La musique sélectionnée permet **uniquement la transition entre les émissions**, pour faire respirer la programmation. Cependant la musique est très importante, car elle doit créer une atmosphère joyeuse et paisible, harmonisant l'ensemble de la programmation. Le choix des morceaux se porte uniquement sur la musique chrétienne religieuse et sacrée.

Au total, le temps consacré à la musique est d'environ 10 % de la programmation.

### ***D'autres particularités***

Radio Maria apporte, tant par les valeurs qui sont les nôtres, que dans la répercussion concrète sur notre programme :

- **le direct sans décrochage local** (vocation nationale, catégorie D) : un seul programme pour tous en même temps. Cela enrichit considérablement la proposition dans son nombre d'émissions, sa variété. Cela aide à l'emploi salarié, même si le nombre de bénévoles doit toujours croître pour aider aux retransmissions. Cela permet aussi l'interactivité avec les auditeurs (cf. ci-dessus)
- **L'absence de revenus provenant de subvention de l'Etat, de la publicité**, offrent une liberté et un confort auditif aux auditeurs qui sont responsables de la santé financière de la radio et de son développement.
- **L'absence d'émissions de style « débat »**, tant sur les sujets de société que politiques, nous met dans une posture propre, cherchant à rejoindre le « cœur »

des auditeurs dans ce qu'ils vivent, leur apportant lumières et réconforts, espérance et soutien personnalisé.

- **La présence sur le terrain** : grâce au réseau de bénévoles non seulement aux studios mais sur les zones où nous émettons sur une fréquence DAB+, nous allons physiquement à la rencontre des personnes là où elles sont : non seulement dans les églises en retransmettant les messes et temps de prière, mais dans les hôpitaux, maisons de retraites, prisons, etc. Nous créons ainsi un tissu humain, recréant le lien social, notamment pour tant de personnes isolées. En cela, nous sommes vraiment une radio sociale.
- **Le réseau international de Radio Maria** : À ce jour, il existe 93 radios dans le monde (et 29 sous-stations qui produisent une programmation régionale dans la langue locale) : 31 en Europe, 24 en Amérique, 27 en Afrique + 29 sous-stations, 11 en Asie et Océanie. Avec près de 2 000 répéteurs à travers le monde, Radio Maria est « une main tendue » qui s'adresse à une population d'environ 500 millions d'auditeurs dans le monde, pour les encourager dans les difficultés de la vie et regarder l'avenir avec confiance. Un panorama de plus de 65 langues parlées dans nos diffuseurs radio. Le projet Radio Maria qui est basé sur l'apport irremplaçable du volontariat, permet la réalisation, grâce aux nombreux bénévoles, de plus de 20 000 heures de transmissions externes à travers le monde.



**b) GRILLE DES PROGRAMMES**  
*(cf. article 3-1)*

**À titre indicatif, le titulaire joint une grille des programmes où le contenu de chaque émission, y compris musicale, est détaillé.**

**Cf fichier joint « Grille et descriptif des programmes Radio Maria France »**

**c) DESCRIPTION DES DONNÉES ASSOCIÉES HORS PUBLICITÉ**  
*(cf. article 3-4)*

Si le service de radio est autorisé par voie hertzienne terrestre en mode numérique, **le titulaire décrit les données associées** destinées à enrichir et à compléter le programme principal (contenu, durée, liens avec le programme de radio, etc.).

Dans le cadre des données associées nous avons mis en place sur notre site internet l'affichage de fichiers sonores en cours de diffusion.

Par la suite nous envisageons une interactivité avec les nombreux intervenants et invités reçus à l'antenne en direct :

Des liens vers les sites internet partenaires...

Des vidéos et photos diffusées sur les réseaux sociaux

**ANNEXE III****STIPULATIONS RELATIVES**  
**À LA DIFFUSION DES CHANSONS D'EXPRESSION FRANÇAISE**  
*(cf. article 3-2)***À NE REMPLIR QUE SI LE TITULAIRE CHOISIT LE RÉGIME GÉNÉRAL**

Dans le respect de la délibération n° 2021-103 adoptée par le CSA le 8 décembre 2021 et le cas échéant de tout autre acte qui la modifie ou s'y substitue, le titulaire s'engage à ce qu'au moins **90%<sup>(\*)</sup>** de la totalité des chansons diffusées soient des chansons d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France et à ce que les chansons d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France provenant de nouveaux talents ou de nouvelles productions représentent au moins **20%<sup>(\*\*)</sup>** du nombre total des chansons diffusées.

**(\*) - Le nombre ne peut pas être inférieur à 40.**

**(\*\*) - Le nombre ne peut pas être inférieur à 20.**

## ANNEXE III BIS

### INFORMATIONS RELATIVES À LA PROGRAMMATION MUSICALE

(cf. article 3-2)

#### SANS OBJET

**À NE REMPLIR QUE SI LE TITULAIRE ENVISAGE DE DIFFUSER  
UN PROGRAMME MAJORITAIREMENT MUSICAL**

<b>Public visé</b>	<b>Pourcentage de titres « gold »*</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeune</li> <li>▪ Jeune-adulte</li> <li>▪ Adulte</li> <li>▪ Senior</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entre ... et ... %</li> </ul>
<b>Genres musicaux dominants</b>	<b>Pourcentage de nouveautés**</b>
<p><i>(plusieurs choix peuvent être faits)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dance-Electro</li> <li>▪ Groove-Rap</li> <li>▪ Pop-Rock</li> <li>▪ Variété</li> <li>▪ Autre(s) genre (s) à préciser (classique, jazz, musiques du monde, etc.) :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entre ... et ... %</li> </ul>
<b>Pour les radios diffusant majoritairement des titres « gold »</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Décennie(s) des titres diffusés :</li> </ul>	

\* **Gold** = titre de plus de 3 ans

\*\* **Nouveauté** = titre de moins de douze mois

**ANNEXE IV****PUBLICITÉ**

(cf. articles 3-3 et 3-4)

**SANS OBJET****a) MODALITÉS D'INSERTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES**

Le temps maximal consacré à la publicité est de ..... minutes par heure en moyenne journalière, sans pouvoir dépasser ..... minutes pour une heure donnée.

**b) MODALITÉS DE DIFFUSION DANS LA GRILLE DES PROGRAMMES****c) DONNÉES ASSOCIÉES : MODALITÉS D'INSERTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES**

S'il envisage de diffuser de la publicité au sein des données associées, le titulaire décrit les modalités d'insertion de ces messages publicitaires (durée, etc.).

# Grille et descriptif des programmes – Radio Maria

Les émissions en gras sont en direct.

## DIMANCHE

- Minuit : Chapelet  
00 : 30 : Psaumes  
01 : 00 : Enseignement  
02 : 00 : Promotion Humaine  
03 : 00 : Chapelet de la Miséricorde  
03 : 15 : Livre de spiritualité  
03 : 30 : Bible en continu  
04 : 00 : Enseignement  
05 : 00 : Interview-Témoignage  
05 : 30 : Chapelet en latin  
06 : 00 : Matinales
- 07 : 15 : Prières du matin  
07 : 30 : Saints du jour  
07 : 35 : Lecture patristique  
07 : 45 : Commentaires textes messe  
08 : 00 : Laudes  
08 : 35 : Chapelet  
09 : 15 : Promotion Humaine  
**10 : 00-12 : 00 : Messe dominicale de paroisses ou sanctuaires<sup>1</sup>**  
12 : 10 : Psaumes  
12 : 30 : Nouveau Testament  
13 : 00 : Enseignement
- 14 : 00 : Sanctuaires et Communautés  
14 : 35 : Interview-Témoignage  
15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde  
15 : 15 : Livre de spiritualité  
15 : 30 : Chapelet  
16 : 05 : Enseignement  
17 : 00 : Catéchisme pour enfants !  
17 : 45 : Vêpres
- 18 : 00 : Musique  
18 : 15 : Chapelet  
18 : 50 : Enseignement  
19 : 40 : Les petites vies de saints (de Mauricette)  
20 : 00 : Catéchèse Mgr Macaire  
21 : 00 : Promotion Humaine  
22 : 00 : Complies  
22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)  
23 : 00 : Enseignement

<sup>1</sup> Avec un enseignement religieux à 10h10 si la messe est par exemple à 11h, ou après la messe si celle-ci est vers 10h-10h30.

## LUNDI

Minuit-6h : idem dimanche

**07 : 15 : Prières du matin**

**07 : 30 : Saints du jour**

**07 : 35 : Lecture patristique**

07 : 45 : Commentaires textes messe

**08 : 00 : Laudes (Clarisses d'Arras)**

**08 : 35 : Chapelet**

**09 : 15 :**

- **Lundi 1 : Athlète du Christ (Arnaud Boutheon)**
- **Lundi 2 : Psychologie (Ap 21)**
- **Lundi 3 : L'école en direct (Charline Prinnet)**
- **Lundi 4 : Psychologie (Ap 21)**

10 : 10 : Catéchèse du père Mathieu

11 : 05 : Musique

**11 : 15 : Milieu du Jour**

**11 : 30 : Messe (ND de Grâce, Cotignac)**

12 : 10 : Psaumes

12 : 30 : Nouveau Testament

**13 : 00 : Vatican News**

**13 : 15 : Dédicaces**

**14 : 00 : Sanctuaires et Communautés**

**14 : 35 :**

- **Lundi 1 : Marie en Orient (Christine Salloum)**
- **Lundis 2 et 3 : Interview-témoignage**
- **lundi 4 : Mission Ismérie**

**15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde**

15 : 15 : Livre de spiritualité

**15 : 30 : Chapelet (Lourdes ou ailleurs)**

**16 : 05 :**

- o **lundi 1 : Saint Jean-Paul II (Fr. Michel Darmendrail)**
- o **lundi 2 : Saint Joseph (P. Thierry-François de Vregille)**
- o **lundi 3 : Sainte Elisabeth de la Trinité (Fr Denis-Marie Ghesquieres)**
- o **lundi 4 : Evangile selon Saint Matthieu (P. Stéphane-Marie Barbellion)**

**17 : 00 : Topo choisi ou Messe d'Afrique francophone (17h-18h10)**

**17 : 45 : Vêpres**

18 : 00 : Musique

**18 : 15 : Chapelet pour la France**

**18 : 50 : Dieu tellement vivant ! (P. Nicolas Sautereau sur Jean Danielou)**

**19 : 40 : Prière en famille**

20 : 00 : Catéchèse du père Mathieu

21 : 00 : Promotion Humaine

22 : 00 : Complies

22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)

23 : 00 : Enseignement

## MARDI

Minuit : Chapelet

00 : 30 : Psaumes

01 : 00 : Enseignement

02 : 00 : Promotion Humaine

03 : 00 : Chapelet de la Miséricorde

03 : 15 : Livre de spiritualité

03 : 30 : Bible en continu

04 : 00 : Catéchèse du père Mathieu

05 : 00 : Interview-Témoignage

05 : 30 : Chapelet en latin

06 : 00 : Matinales

**07 : 15 : Prières du matin**

**07 : 30 : Saints du jour**

**07 : 35 : Lecture patristique**

07 : 45 : Commentaires textes messe

**08 : 00 : Laudes (Clarisses d'Arras)**

**08 : 35 : Chapelet**

**09 : 15 :**

**Mardi 1 : Grandir dans l'amour (Cabinet Raphaël)**

**Mardi 2 : Familles je vous aime ! (P. Michel Martin-Prevel)**

**Mardi 3 : L'amour dans le couple (Marie Binet)**

**Mardi 4 : Doctrine sociale de l'Eglise (Philippe Conte)**

**10 : 10 : Catéchèse du père Mathieu**

11 : 05 : Musique

**11 : 15 : Messe (ND de Valcluse)**

**12 : 00 : Angelus et Milieu du Jour**

12 : 10 : Psaumes

12 : 30 : Nouveau Testament

**13 : 00 : Vatican News**

**13 : 15 : Dédicaces**

**14 : 00 : Revue de presse (Claire Jonquier)**

**14 : 35 :**

**- Mardi 1 : Films chrétiens (Saje Distribution)**

**- Mardi 2, 3 et 4 : Interview-témoignage**

**15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde**

15 : 15 : Livre de spiritualité

**15 : 30 : Chapelet (Lourdes ou ailleurs)**

**16 : 05 :**

**- Mardi 1 : L'Apocalypse aujourd'hui (P. Paul-Marie de Mauroy)**

**- Mardi 2 : Esotérisme et magies, quels dangers ? (P. Jean-Christophe Thibaut)**

**- Mardi 3 : Vivre dans la divine volonté (P. Gabriel-Marie Tchonang)**

**- Mardi 4 : La Genèse (P. Antoine Devienne)**

**17 : 00 : A vous chers auditeurs (P. Mathieu)**

**17 : 45 : Vêpres**

**18 : 00 : Chapelet de ND des 7 douleurs (de Kibeho)**

**18 : 50 :**

- **Mardi 1 : Histoire de l'Eglise (Alain Vignal)**
- **Mardi 2 : Coeur à coeur (Fouad Hassoun)**
- **Mardi 3 : Vous m'avez visité (Monastère Invisible de JP II)**
- **Mardi 4 : Formation de la personne (Sr Marie Isabelle Marxuach)**

**19 : 40 : Prière en famille**

**20 : 00 : Catéchèse du père Mathieu**

**21 : 00 : Promotion Humaine**

**22 : 00 : Complies**

**22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)**

**23 : 00 : Enseignement**

## MERCREDI

Minuit-6h : idem mardi

**07 : 15 : Prières du matin**

**07 : 30 : Saints du jour**

**07 : 35 : Lecture patristique**

**07 : 45 : Commentaires textes messe**

**08 : 00 : Laudes (clarisses d'Arras)**

**08 : 35 : Chapelet**

**09 : 15 :**

- **Mercredi 1 : Vive mon couple (Bénédicte de Dinechin)**
- **Mercredi 2 : Le mariage, droits et devoirs (Evelyne Carbonnell)**
- **Mercredi 3 : Social (Divers, dont M. De Kergorlay)**
- **Mercredi 4 : Eduquer nos enfants (Ecole St Jean de Passy)**

**10 : 10 : Catéchèse du père Mathieu**

**11 : 05 : Musique**

**11 : 15 : Messe (ND du Laus)**

**12 : 00 : Angelus et Milieu du Jour**

**12 : 10 : Psaumes**

**12 : 30 : Nouveau Testament**

**13 : 00 : Vatican News**

**13 : 15 : Dédicaces**

**14 : 00 :**

- **Mercredi 1 et 3 : Joie de la rencontre (Cté Shalom)**
- **Mercredi 2 : Histoire et enjeux des Conciles (Philippe Conte)**
- **Mercredi 4 : Interview-témoignage**

**14 : 35 :**

- **Mercredi 1 : Aide à l'Eglise en Détresse (Thomas Oswald)**
- **Mercredi 2 : Martyrs d'aujourd'hui (Bernadette Giner)**
- **Mercredi 3 : Nouvelles des Radio Maria**
- **Mercredi 4 : Interview-témoignage**

**15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde**



15 : 15 : Livre de spiritualité

15 : 30 : Chapelet ( Lourdes ou ailleurs)

16 : 05 :

- Mercredi 1 : Que ton règne vienne (P. Jean-Jacques Duten)
- Mercredi 2 : Ô Marie ! (P. Matthieu Malonga)
- Mercredi 3 : Les sacrements (P. François Marot)
- Mercredi 4 : Saint Augustin (Juliette de Dieuleveult)

17 : 00 :

- Mercredi 1 : Sur le terrain (Mélanie Arrivé)
- Mercredi 2 : À vous chers auditeurs (P. Mathieu)
- Mercredi 3 : Sur le terrain (Jérémie Oehler)
- Mercredi 4 : À vous chers auditeurs (P. Mathieu)

17 : 45 : Vêpres

18 : 00 : Chapelet des bénévoles de Toulon, Strasbourg, Nice et Marseille

18 : 50 :

- Mercredi 1 : Epîtres de St Jean (Sr Marie-Emmanuel Van den Broek, sj)
- Mercredi 2 : Grandir en humanité (Christine Terrenoir)
- Mercredi 3 : Quiz biblique
- Mercredi 4 : Les saints nos amis (Michèle Altmeyer)

19 : 40 : Prière en famille

20 : 00 : Catéchèse du P. Mathieu

21 : 00 : Promotion Humaine

22 : 00 : Complies

22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)

23 : 00 : Enseignement

## JEUDI

Minuit-6h : idem

07 : 15 : Prières du matin

07 : 30 : Saints du jour

07 : 35 : Lecture patristique

07 : 45 : Commentaires textes messe

08 : 00 : Laudes (clarisses d'Arras)

08 : 35 : Chapelet

09 : 15 :

- Jeudi 1 : Ethique familiale (P. Grégoire Bellut)
- Jeudi 2 : Education affective (divers)
- Jeudi 3 : Parlons Diet (Clara Samé Romain)
- Jeudi 4 : Miracles de la miséricorde (Monique Lecoufle)

10 : 10 : Catéchèse du père Mathieu

11 : 05 : Musique

11 : 15 : Messe pour les malades (chapelle des studios)

12 : 00 : Angelus et Milieu du Jour

12 : 10 : Psaumes

12 : 30 : Nouveau Testament

13 : 00 : Vatican News

13 : 15 : Dédicaces

14 : 00 : Actualités du Pape (Olivier Jaune)

14 : 35 : France Catholique (revue commentée)

15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde

15 : 15 : Livre de spiritualité

15 : 30 : Chapelet (Lourdes ou ailleurs)

16 : 05 : PRIERES DE GUERISON ET D'INTERCESSION (Cté Mère du Divin Amour)

- Jeudi 1 : P. Thomas Ado

- Jeudi 2 : P. Vincent Boualou

- Jeudi 3 : Fr Cliff Assi

- Jeudi 4 : P. Hervé-Marie de la Compassion Zobo

17 : 00 :

- jeudi 1 : Adoration eucharistique (de la chapelle des studios)

- jeudi 2 : De l'islam au Christ (Jean-Yves Nerriec)

- jeudi 3 : Interview-témoignage

- jeudi 4 : La bande à Jésus (Nathalie Saracco)

17 : 45 : Vêpres (des studios)

18 : 15 : Chapelet pour les prêtres (Marie Mère des prêtres)

18 : 50 :

o Jeudi 1 : Maria Valtorta (Bruno Perrinet)

o Jeudi 2 : Marie nous prépare aux temps nouveaux (Damian Sanchez)

o Jeudi 3 : Tour de France des patronages (Geoffrey Laurent)

o Jeudi 4 : Histoire de la papauté (Franck Bethouart)

19 : 40 : Prière en famille

20 : 00 : Catéchèse du P. Mathieu

21 : 00 : Promotion Humaine

22 : 00 : Complies

22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)

23 : 00 : Enseignement

## VENDREDI

Minuit-6h : idem

07 : 15 : Prières du matin

07 : 30 : Saints du jour

07 : 35 : Lecture patristique

07 : 45 : Commentaires textes messe

08 : 00 : Laudes (clarisses d'Arras)

08 : 35 : Chapelet

09 : 15 :

- vendredi 1 : Accompagner un malade (P. Didier Hascoet et Peggy Martin)

- vendredi 2 : Ecologie de l'homme (Jérôme Fouquet)
- vendredi 3 : L'Éducation en chantier (Delphine Fardeau, AFC)
- vendredi 4 : Défendons nos enfants (Juristes pour l'enfance)

**10 : 10 : Catéchèse du père Mathieu**

**11 : 00 : Messe (Saint Louis d'Antin)**

**11 : 35 : Musique et Milieu du Jour**

**12 : 00 : Angelus**

12 : 10 : Psaumes

12 : 30 : Nouveau Testament

**13 : 00 : Vatican News**

**13 : 15 : Dédicaces**

**14 : 00 :**

- vendredi 1 : Tout sur la vocation (P. Jean-Marie Parrat)

- vendredi 2,3 et 4 : interview-témoignage

**14 : 35 :**

- vendredi 1 : Vos annonces spirituelles

- vendredi 2,3 et 4 : Un prêtre témoigne

**15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde**

15 : 15 : Livre de spiritualité

**15 : 30 : Chapelet (Lourdes ou ailleurs)**

**16 : 05 :**

- vendredi 1 : Patristique (P. Jean-Noël Dol)

- vendredi 2 : l'Eglise (P. Antoine Nouwavi)

- vendredi 3 : Bible et Sagesse (Sr Diane)

- vendredi 4 : Apprends-nous à prier (P. Jérémie Bono)

17 : 00 : Lecture du Magistère

**17 : 45 : Vêpres (des studios)**

**18 : 15 : Chapelet pour défunts (avec Montligeon)**

**18 : 50 : La grâce de Nazareth (P. Joseph Prévost)**

**19 : 40 : Prière en famille**

20 : 00 : Catéchèse du P. Mathieu

21 : 00 : Promotion Humaine

22 : 00 : Complies

22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)

23 : 00 : Enseignement

## SAMEDI

Minuit-6h : idem

**07 : 15 : Prières du matin**

**07 : 30 : Saints du jour**

**07 : 35 : Lecture patristique**

07 : 45 : Commentaires textes messe

**08 : 00 : Laudes (clarisses d'Arras),**

**8h-9h : 1ers samedi : prière de réparation avec Fatima (Bernard et Christine Storm)**

**08 : 35 : Chapelet**

**09 : 15 :**

- **samedi 1 : L'Éducation dans les évangiles (Hugues Dollié)**
- **samedi 2 : L'école en France (divers chefs d'établissements)**
- **samedi 3 : Maternité blessée (Dr Pascale Pissochet)**
- **samedi 4 : Pour vous les parents (divers)**

**10 : 10 :**

- **Samedi 1 : Medjugorje le message (P. Boris Barun)**
- **Samedi 2 : A l'école de Marie (P. Jean-Marie Moura)**
- **Samedi 3 : Merveilles de Lourdes (Chantal Touvet)**
- **Samedi 4 : L'appel de Fatima (Bernard et Christine Storm)**

**11 : 05 : Musique**

**11 : 15 : Milieu du Jour**

**11 : 30 : Messe (ND de Laghet)**

**12 : 10 : Psaumes**

**12 : 30 : Nouveau Testament**

**13 : 00 : Vatican News**

**13 : 15 : Revue de presse**

**14 : 00 : Actualités du Pape**

**14 : 35 : Préparons Dimanche (avec RM d'Afrique)**

**15 : 00 : Chapelet de la Miséricorde**

**15 : 15 : Livre de spiritualité**

**15 : 30 : Chapelet (Lourdes ou ailleurs)**

**16 : 05 : Catéchèse Mgr Macaire**

**17 : 00 : Sanctuaires du monde**

**17 : 45 : Vêpres**

**18 : 00 : Musique**

**18 : 15 : Chapelet**

**18 : 50 : Enseignement**

**19 : 40 : Commentaires textes messe**

**20 : 00 : Enseignement**

**21 : 00 : Promotion Humaine**

**22 : 00 : Complies**

**22 : 20 : Livre du Ciel (Luisa Piccarreta)**

**23 : 00 : Enseignement**

## DESCRIPTIF DETAILLE DES EMISSIONS

*Nous détaillons d'abord la composition des temps d'antenne consacrés à la prière. Ensuite, par souci de clarté, nos émissions seront classées par ordre alphabétique.*

### LES TEMPS DE PRIERE

Ils sont composés des moments suivants :

**Laudes** : à 8h00 tous les jours. En direct du monastère des clarisses d'Arras du lundi au samedi. Enregistrées le dimanche. Durée : 30'.

**Sexte** : tous les jours adossé à la messe. En direct des studios du lundi au samedi, enregistrées le dimanche. Durée : 10'.

**Vêpres** : à 17h45 tous les jours. En direct des studios. Enregistrées le samedi et dimanche. Durée : 25'.

**Miséricorde** : à 15h tous les jours. En direct des studios du lundi au vendredi, enregistrées le samedi et dimanche. Durée : 10'. Prière pour la paix.

**Chapelet** : en direct des studios par téléphone avec un auditeur, du lundi au samedi, à 8h35 et 18h15 (mercredi 18h). En direct de la grotte de Lourdes ou d'ailleurs chaque jour à 15h30. Enregistré pour minuit et 5h30 chaque jour. Durée : 30'. Chapelet spécial de Kibeho (Rwanda) les mardi à 18h (durée : 45').

**Complies** : enregistrée par la communauté Eucharistein ou par nos soins. A 22h00 tous les soirs. Durée : 10'.

**La Messe** : en direct tous les jours du lundi au samedi entre 11h, 11h15 ou 11h30 (durée : entre 30' et 1h30) :

- du sanctuaire Notre Dame de Grâces à Cotignac (83) le lundi à 11h30 ;
- du sanctuaire Notre Dame de Valcluse (06) le mardi à 11h15 ;
- du sanctuaire ND du Laus (05) le mercredi à 11h15
- de la chapelle des studios le jeudi (messe pour les malades) à 11h15 ;
- de l'église saint Louis d'Antin (75009 Paris) le vendredi à 11h ;
- du sanctuaire de ND de Laghet (06) le samedi à 11h30.
- Le dimanche : lieux et horaires variables : Nice, Alsace, Paris, Toulon et autres lieux, privilégiant les endroits où nous diffusons sur le DAB+.

### LES EMISSIONS

*Elles sont classées par ordre alphabétique.*

## **A-**

**Accompagner un malade** : avec aumôniers d'hôpitaux, témoignages, enseignements et exhortations pour éclairer et soutenir les plus souffrants. En direct des studios les 1ers vendredi 9h15. Durée : 45'.

**Actualités du Pape** : compte rendu des paroles et gestes du Pape lors de l'audience du mercredi, de ses voyages et autres évènements en cours. Emission construite par nous. En direct le jeudi 14h. Durée : 30'.

**Aide à l'Eglise en détresse** : Thomas Oswald nous donne un éclairage concret du terrain où les chrétiens souffrent dans le monde. En direct par skype les 1ers mercredi à 14h35. Durée : 20'.

**À l'école de Marie** : le père Jean-Marie Moura découvrez la spiritualité mariale tous les 2ème samedi à 10h10 en direct par skype. Durée : 50'.

**Apprends-nous à prier** : c'est la demande faite par les disciples au Christ à laquelle le père Jérémie Bono tente de répondre chaque 4è vendredi à 16h05 en direct des studios. C'est la quatrième partie du catéchisme de l'Eglise catholique. Durée : 45'.

**Athlète du Christ** : chaque 1er lundi à 9h15 en direct des studios de Paris. Arnaud Bouthéon fait le lien entre le sport et la foi ! Durée : 45'.

**A vous chers auditeurs** : chaque mardi 17h, le directeur éditorial répond aux questions des auditeurs et leur donne des nouvelles de la radio. En direct des studios. Durée : 40'.

## **B-**

**Bible en continu** : toute la Bible enregistrée en audio, découpé par nos soins. Tous les jours à 3h30. Durée : 25'.

**Bible et Sagesse** : Du livre de Job jusqu'au Siracide, en passant par les Proverbes, soeur Diane nous enseigne la Sagesse ! En direct par skype les 3è vendredi à 16h05. Durée : 45'.

## **C-**

**Catéchèse de Monseigneur David Macaire** : l'archevêque de Saint-Pierre et Fort-de-France en Martinique nous envoie, par le biais de Radio Saint Louis, l'enregistrement de sa catéchèse donnée dans son diocèse. Diffusée le samedi à 16h05 et le dimanche à 20h. Durée : 45'.

**Catéchèse du père Mathieu** : comme dans toutes Radio Maria du monde, le directeur s'adresse personnellement aux auditeurs pour un temps régulier de formation. En direct des studios du mardi au vendredi à 10h10. Durée : 45'.

**Catéchisme pour enfants** : formation catéchétique et biblique adaptée aux enfants, tirée de divers sources audio CD et adaptées par nos soins. Dimanche 17h. Durée : 40'.

**Coeur à coeur** : avec Fouad Hassoun et ses invités, émission de témoignages de vie édifiants. En direct par skype chaque 2ème mardi à 18h50. Durée : 40'.

**Commentaires textes messe** : enregistrés par le père Yves Fournet et le père Descouvemont qui commentent chaque jour les textes de la messe du jour. A 7h45 chaque jour et le samedi à 19h40. Durée : 15'.

**D-**

**Dédicaces** : en direct à 13h15 du lundi au vendredi en direct. Durée : 40'. Par téléphone, SMS ou réseaux sociaux, les auditeurs demandent de dédicacer un titre musical à caractère religieux à la personne ou l'intention de leur choix.

**Défendons nos enfants** : émissions de l'association des juristes pour l'enfance qui se mobilisent sur le plan juridique pour protéger les enfants d'aujourd'hui et de demain. En direct des studios les 4èmes vendredi à 9h15. Durée : 45'.

**De l'islam au Christ** : les 2ème jeudi à 17h avec Jean-Yves Nerriec. Temps de formation pour montrer les points communs et les différences entre la croyance islamique et la foi chrétienne. En direct des studios ou par skype. Durée : 40'.

**Dieu tellement vivant !** Le père Nicolas Sautereau, nous plonge dans l'océan de l'héritage de Jean Daniélou. Émission profonde de spiritualité tous les lundi 18h50. Durée : 40'. En direct par skype.

**Doctrines sociale de l'Eglise** : doctrine trop méconnue et pourtant bien pensée, l'enseignement de l'Eglise sur les questions sociales est d'une richesse et sagesse impressionnantes. Philippe Conte nous aide tous les 4èmes mardis du mois à 9h15 en direct des studios. Durée : 45'.

**E-**

**Ecologie de l'homme** : tous les 2ème vendredi à 9h15 en direct par skype. Avec Jérôme Fouquet et d'autres sur la philosophie de l'homme. Anthropologie. Durée : 45'.

**Education affective** : divers intervenants, dont Inès de Franclieu, aide les jeunes et les parents dans l'apprentissage de la sexualité et du développement affectif. En direct par skype chaque 2ème jeudi à 9h15. Durée : 45'.

**Eduquer nos enfants** : divers intervenants liés à l'école saint Jean de Passy (Paris) évoquent les sujets liés à l'éducation des enfants en rapport à ce qu'ils vivent à l'école. En direct par skype ou des studios, les 4ème mercredi à 9h15. Durée : 45'.

**Enseignement** : tirés de nos archives, où se trouve un nombre important d'enseignements sur la foi donnés par de multiples intervenants. Durée : 50'. Chaque jour à 1h00 et 23h00, samedi 18h50 et 20h, dimanche 4h00, 16h05 et 18h50 ; et lundi 4h00.

**Épîtres de saint Jean** : soeur Marie-Emmanuel Van den Broek nous enseigne la spiritualité de l'apôtre. Les 1ers mercredi à 18h50. En direct par skype. Durée : 40'.

**Esotérisme et magies, quels dangers ?** Les jeunes se tournent de plus en plus vers les

pratiques telles que la sorcellerie, la magie, la voyance, la numérologie, la cartomancie et l'astrologie. Le père Jean-Christophe Thibaut nous éclaire et nous met en garde contre ce qui nuit à notre vie. En direct par skype chaque 2ème mardi à 16h05. Durée : 45'.

**Ethique familiale** : Le père Grégoire Bellut, rappelle les enjeux et la dignité de la famille pour chaque individu, la société, l'Eglise et le monde. En direct des studios chaque 1er jeudi à 9h15 en direct. Durée : 45'.

**Evangile selon saint Matthieu** : le père Stéphane-Marie Barbellion, sj, déploie chaque 4ème lundi 16h05 la richesse de cet évangile. En direct par skype. Durée : 45'.

**F-**

**Familles je vous aime** : Que voulons-nous vivre avec notre conjoint et nos enfants ? Quels sont les moyens pour aimer en vérité et aimer jusqu'au bout ? Avec le père Michel Martin -Prevel chaque 2ème mardi 9h15. En direct par skype. Durée : 45'.

**Films chrétiens** : Saje Distribution communique aux auditeurs les dernières sorties des films chrétiens, et donne l'envie de les voir ! Chaque 1er mardi à 14h35 en direct par skype. Durée : 20'.

**Formation de la personne** : en direct par skype des Etats-Unis avec Sr Marie Isabelle Marxuach, op. Thèmes éducatifs pour pousser au développement des vertus humaines. Chaque 4ème mardi à 18h50. Durée : 40'.

**France catholique** : revue hebdomadaire qui est commentée en primeur sur notre antenne, chaque jeudi à 14h35 en direct par skype. Avec Constantin de Vergennes. Durée : 20'.

**G-**

**Grandir dans l'amour** : Quelles sont les clés pour déverrouiller les obstacles dans l'amour conjugal ? Les conseillères conjugales du cabinet Raphaël répondent. 1ers mardi à 9h15 en direct des studios ou par skype. Durée : 45'.

**Grandir en humanité** : Christine Terrenoir parcourt la Bible et nous révèle que Dieu veut nous rendre heureux et nous accompagne dans sa pédagogie divine. Les 2ème mercredi à 18h50 en direct des studios. Durée: 40'.

**Guérison et intercession** : chaque jeudi à 16h05 en direct les auditeurs appellent pour se confier et demander la prière et les conseils d'un prêtre spécialisé. Par skype ou aux studios. Durée : 45'.

**H-**

**Histoire de la papauté** : 4ème jeudi à 18h50 en direct par skype. Qu'est-ce que la papauté ? A-t-elle toujours été sainte et exemplaire depuis 2000 ans ? Franck Bethouart, nous dévoile des histoires inconnues du grand public concernant différents papes : de Saint Pierre à aujourd'hui. Durée : 45'.

**Histoire de l'Eglise** : en direct par skype ou des studios. 1ers mardis à 18h50. Alain Vignal nous dresse un aperçu général de l'histoire de l'Eglise de ses commencements à aujourd'hui. Durée :



45'.

**Histoire et enjeux des Conciles** : 2ème mercredi à 14h en direct des studios. Philippe Conte nous décrit les différents Conciles qui ont fait l'histoire de l'Eglise, ainsi que leurs enjeux pour la vie de l'Eglise et du monde. Durée : 30'.

I-

**Interview-témoignage** : à 14h35 (durée : 20') les 2ème et 3ème lundi, 2è, 3è et 4è mardi, 4è mercredi, à 17h le 3è jeudi (durée : 40') et les vendredi 2, 3 et 4 (durée : 30'). Actualité artistique, culturelle, religieuse. En direct par téléphone ou skype, ou aux studios.

J-

**Joie de la rencontre** : les 1ers et 3ème mercredi à 14h00 des studios. La communauté Shalom anime un temps d'échange et de témoignages de vie en direct, avec des invités. Durée : 30'.

L-

**La bande à Jésus** : Emission commune avec Radio Maria Suisse Romande où chaque 4ème jeudi à 17h Nathalie Saracco intervient en direct. Repris par streaming. Thématiques diverses de la foi chrétienne et de témoignages. Durée : 40'.

**La Genèse** : Le livre de la Genèse n'a pas fini de nous surprendre et de nous instruire pour notre vie de tous les jours. Avec le père Antoine Devienne en direct des studios les 4ème mardi à 16h05. Durée : 45'.

**La grâce de Nazareth** : Le père Joseph Prévost nous déplie l'immense richesse de la vie familiale selon Dieu en étudiant notamment la sainte Famille. Tous les vendredi à 18h50 en direct par skype. Durée : 40'.

**L'amour dans le couple** : Le corps, la sexualité, l'affectivité, l'amour et la vérité. Avec Marie Binet les 3ème mardi du mois en direct par skype à 9h15. Durée : 45'.

**L'Apocalypse aujourd'hui** : avec le père Paul-Marie de Mauroy, en direct par skype, qui épluche le livre le plus mystérieux de la Bible. 1ers mardi à 16h05. Durée : 45'.

**L'appel de Fatima** : Bernard et Christine Storm vous expliquent tout de Fatima ! Lieu, historique, message, enseignements spirituels et enjeux mondiaux de l'appel de notre Mère du Ciel. Les 4ème samedi à 10h10 en direct par skype. Durée : 50'.

**L'Ecole en direct** : Charline Prinet, enseignante, emmène des élèves de 4ème en sortie pédagogique dans un exercice radiophonique original, à la découverte de textes connus de la littérature profane et chrétienne. En direct des studios. 3ème lundi à 9h15. Durée : 45'.

**L'école en France** : Radio Maria France donne la parole à divers chefs d'établissements pour nous faire mieux comprendre les enjeux de l'éducation et de l'instruction à l'école, en particulier dans les écoles catholiques. Mission, vision, vocation, joies et difficultés du corps enseignant. Tous les 2ème samedi à 9h15 en direct des studios. Durée : 45'.

**Lecture biblique** : la Bible audio enregistrée. Découpée par nos soins et diffusée tous les jours à 3h30 et 12h30. Durée : 25'.

**Lecture du Magistère** : lecture des publications majeures des papes, de Jean-Paul II à François en passant par Benoît XVI, pour rendre audible et accessible ce que peu de personnes ont le temps de lire ! Les vendredi à 17h. Durée : 40'.

**Lecture patristique** : Lecture tirée de « Prière du Temps Présent » d'un père de l'Eglise. En direct du lundi au samedi, enregistré le dimanche. Chaque jour à 7h35. Durée : 10'.

**L'éducation dans les évangiles** : Hugues Dollié parcourt les évangiles et nous montre ce qui concerne l'Education à travers différentes scènes bibliques très instructives pour notre vie. Tous les 1ers samedi à 9h15 en direct par skype. Durée : 45'.

**L'éducation en chantier** : les 3ème vendredi à 9h15 en direct des studios ou par skype. Delphine Fardeau, des Associations Familiales catholiques, nous parle de toutes les thématiques de l'éducation dont les familles peuvent s'emparer. Durée : 45'.

**L'Eglise** : réalité à la fois divine et humaine, prenons le temps de mieux connaître l'Eglise dans tous ses aspects. Avec le père Antoine Nouwavi. En direct par skype les 2ème vendredi à 16h05. Durée : 45'.

**Le mariage droits et devoirs** : Evelyne Carbonnell, canoniste revient sur la doctrine et les fondamentaux du mariage chrétien face aux diverses situations maritales dans l'Eglise. Divorce, séparation, nullité de mariage, que dit l'Eglise ? Les 2ème mercredi à 9h15 en direct des studios. Durée : 45'.

**Les petites vies de saints** : Mauricette Vial-Andru nous fait découvrir ces saints qui sont autant d'exemples pour nous. Série enregistrée pour les enfants. Dimanche 19h40. Durée : 15'.

**Les sacrements** : en direct par téléphone ou skype chaque 3ème mercredi à 16h05. Redécouverte et approfondissement des sacrements de l'Eglise avec le père François Marot. Durée : 45'.

**Les saints nos amis** : Michèle Altmeyer nous présente ceux qui nous ont précédés dans le royaume des cieux. Une foule immense de frères et soeurs et d'amis ! Les 4ème mercredi à 18h50 en direct par skype. Durée : 40'.

**Livre de spiritualité** : lecture enregistrée de divers livres de spiritualités très connus. Chaque jour à 03h15 et à 15h15. Durée : 10'.

**Livre du Ciel** : tous les 36 volumes de la servante de Dieu Luisa Piccarreta en audio, découpés par nos soins en tranches de 30'. Tous les soirs à 22h20.

**M-**

**Marie nous prépare aux temps nouveaux** : Damian Sanchez est spécialiste des apparitions mariales. Il y en a beaucoup surtout depuis un siècle ! Commentaires en direct par skype chaque 2ème jeudi à 18h50. Durée : 40'.

**Maria Valtorta** : son œuvre considérable est enregistrée en audio. Nous diffusons des extraits

enregistrés. Initialement commentés par Bruno Perrinet de Chrétiens Magazine. Chaque 1er jeudi à 18h50. Durée : 40'.

**Marie en Orient** : la Vierge Marie est vénérée en Orient et Moyen-Orient, tant par les chrétiens que les non chrétiens. Christine Salloum nous fait découvrir tous les aspects de ces dévotions multiséculaires. En direct par skype chaque 1er lundi à 14h35. Durée : 20'.

**Martyrs d'aujourd'hui** : 2<sup>ème</sup> mercredi du mois à 14h35 en direct des studios. Une volontaire nous expose la vie et le courage de nombreuses personnes qui osent la foi jusqu'au sang. Durée : 20'.

**Maternité blessée** : La maternité, destinée à être source de grandes joies, est parfois meurtrie. Pascale Pissochet vient ouvrir un chemin de guérison pour toutes les personnes blessées dans leur maternité. Avec des témoignages et des clefs pour retrouver la vie. Les 3<sup>ème</sup> samedi à 9h15 en direct par skype. Durée : 45'.

**Matinales** : du lundi au dimanche, de 6h à 7h10. Il s'agit d'une compilation faite et enregistrée par nos soins, composée de litanies, de musique douces, d'extraits d'un livre de Maria Valtorta, de chants sacrés, d'une chronique d'Etienne Dahler (« Au ras des pâquerettes »), d'extraits lus de la Bible, et de commentaires faits par une communauté religieuse (ND Mère de la lumière).

**Medjugorje le message** : le père Boris Barun, en direct des studios de Radio Maria à Medjugorje, en Bosnie-Herzégovine, nous donne des nouvelles du sanctuaire et commente les messages du 25 de chaque mois. Les 1ers samedi. Durée : 50'.

**Merveilles de Lourdes** : Grâce aux émissions de Chantal Touvet vous allez être émerveillés par les grâces de ce lieu, et par toute la richesse du mystère qui s'y déploie. Le 3<sup>ème</sup> samedi à 10h10 en direct par skype. Durée : 50'.

**Messe d'Afrique francophone** : lundi 17h selon un planning vu avec les différentes Radio Maria d'Afrique. En direct. Durée : 1h00-1h10'.

**Miracles de la miséricorde** : les 4<sup>ème</sup> jeudi à 9h15 en direct des studios. Émission de consolation et réconfort pour notamment les femmes en détresse dans leur maternité. Avec Monique Lecoufle et ses invités. Durée : 45'.

**Mission Ismérie** : les 4<sup>ème</sup> lundi à 14h35 en direct (durée : 20'), Mission Ismérie nous dévoile leurs activités selon leur charisme missionnaire, d'accompagnement, et de formation à la vie chrétienne pour les personnes venant de l'islam.

N-

**Nouveau Testament** : chaque jour à 12h30, Etienne Dahler lit en enregistré le Nouveau Testament, « découpé » par nos soins. Durée: 25'.

**Nouvelles des Radio Maria** : avec 93 radios dans le monde (et 29 sous-stations qui produisent une programmation régionale dans la langue locale), 31 en Europe, 24 en Amérique, 27 en Afrique + 29 sous-stations, 11 en Asie et Océanie, il y a de quoi prendre conscience de l'unité, de la diversité et la richesse de cette radio ! Tous les 3<sup>ème</sup> mercredi à 14h35 en direct par téléphone ou skype ou WhatsApp, avec une Radio Maria différente. Durée : 20'.

## O-

**Ô Marie !** Le père Matthieu Malonga chaque 2ème mercredi à 16h05 en direct des studios, nous forme avec science et humour à la mariologie. Durée : 45'.

## P-

**Parlons Diet :** 3ème jeudi à 9h15 en direct par skype. Soigner son rapport à la nourriture demande un juste équilibre loin d'être évident à trouver pour la santé ! Clara Samé Romain, diététicienne nous accompagne et nous conseille.

**Patristique :** en direct par téléphone chaque 1<sup>er</sup> vendredi à 16h05. Le père Jean-Noël Dol nous dévoile la richesse des pères de l'Eglise qui ont façonné la pensée d'hier à aujourd'hui. Durée : 45'.

**Pour vous les parents :** La mission éducative des parents n'est pas qu'innée. Témoignages, conseils, et autres lumières, viennent agrémente cette belle émission avec des intervenants trouvés au gré de nos recherches. En direct des studios ou par skype les 4ème samedi à 9h15. Durée : 45'.

**Préparons dimanche :** Plusieurs prêtres directeurs de Radio Maria d'Afrique francophone nous font la joie de commenter les textes de la messe du dimanche, à tour de rôle. Enregistré. Les samedi à 14h35. Durée : 20'.

**Prières du matin :** lecture d'un recueil de prières habituelles du chrétien pour commencer la journée. En direct du lundi au samedi. Enregistré le dimanche. À 7h15. Durée : 15'.

**Prière en famille :** du lundi au vendredi en direct à 19h40, des familles prient en direct avant que les enfants n'aillent se coucher ! 5 familles régulière qui a chacune son jour. Durée : 15'. Par skype.

**Promotion Humaine :** titre générique pour les rediffusions de 9h15 à caractère social, passées en direct au cours de l'année. Chaque jour de nos archives à 2h00, 21h00 et le dimanche à 9h15.

**Psaumes :** chaque jour à 0h30 et 12h10, sélection de psaumes enregistrés. Durée : 20'.

**Psychologie :** chaque 2ème et 4ème lundi à 9h15, un professionnel de l'association AP 21 nous parle en direct par téléphone ou skype, ou parfois des studios, des diverses thématiques liées à la psychologie. Durée : 45'.

## Q-

**Que ton règne vienne :** le père Jean-Jacques Duten nous parle de la volonté de Dieu, ce qu'elle est et comme en vivre. En direct par skype tous les 1ers mercredi à 16h05. Durée : 45'.

**Quiz biblique :** venez jouer et gagner un cadeau ! Vérifier ses connaissances bibliques de manière ludique tous les 3ème mercredi en direct des studios avec une équipe de bénévoles à 18h50. Durée : 40'.

## R-

**Revue de presse** : Tous les mardis à 14h00 en direct des studios. Claire JONQUIER, responsable de rédaction, fait le tour des bonnes nouvelles dans la presse chrétienne. Durée : 30'.

**S-**

**Saint Augustin** : les 4ème mercredi à 16h05 en direct des studios, Juliette de Dieulveult nous ouvre à l'immense docteur et pasteur de l'Eglise. Durée : 45'.

**Sainte Elisabeth de la Trinité** : Le 3ème lundi du mois à 16h05 en direct par skype. Le frère Denis-Marie Ghesquières, carme, nous dévoile la richesse de sa personne, de sa vie mystique et de ses oeuvres. Durée : 45'.

**Saint Jean-Paul II** : Le Pape saint Jean-Paul II qui pendant 27 ans a fait avancer l'Eglise sur des chemins de vie, a laissé derrière lui un héritage et un patrimoine colossal. Le Frère Domini nous retrace la profondeur de son enseignement. 1ers lundi à 16h05 en direct par skype. Durée : 45'.

**Saint Joseph** : Le père Thierry-François de Vregille nous aide à aimer davantage ce saint si humble et effacé et pourtant si présent. En direct par skype. 2ème lundi 16h05. Durée : 45'.

**Sanctuaires et communautés** : la France est belle, et le monde est rempli de lieux très visités par les touristes et hommes et femmes en recherche. A la découverte de ces sanctuaires et des communautés religieuses, grâce à un entretien en direct avec quelqu'un qui se trouve sur place ou qui les connaît bien. Par téléphone (ou skype) en direct. Chaque lundi à 14h. Durée : 30'.

**Social** : chaque 3ème mercredi à 9h15 en direct par skype ou aux studios. Durée : 45'. De l'univers carcéral, en passant par la thématique du deuil ou du handicap, ou autres sujets sociaux, divers intervenants donnent beaucoup d'espérance à ceux qui sont touchés par les problèmes et les difficultés traitées.

**Spiritualité mariale** : Chaque samedi à 10h10 en direct des studios, ou par téléphone ou skype. Durée : 45'. Cf. programme du samedi. La place de la Vierge Marie est importante sur Radio Maria, et les divers intervenants choisis nous la font découvrir toujours plus.

**Sur le terrain** : les 1ers et 3ème mercredi à 17h nos promoteurs interviennent pour raconter à l'antenne ce qu'ils font sur le terrain dans leurs missions respectives. Avec témoignages des bénévoles. En direct des studios. Durée : 40'.

**T-**

**Topo choisi** : lundi 17h. Sélection d'exhortations de 40' prises dans nos archives. Utilisé lorsqu'il n'y a pas de messe retransmise d'Afrique francophone.

**Tour de France des patronages** : Geoffrey Laurent et sa famille font le tour de France pour promouvoir les patronages. Nous le suivons dans son itinéraire et parcours passionnant ! En direct par skype chaque 3ème jeudi à 18h50. Durée : 40'.

**Tout sur la vocation** : le père Jean-Marie Parrat développe la spécificité de l'appel de Dieu et des réponses à apporter. Pour petits et grands. En direct par téléphone chaque 1er vendredi à 14h. Durée : 30'.

**U-**

**Un prêtre témoigne** : les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> vendredi à 14h35. En direct des studios, skype ou téléphone, un prêtre nous partage son parcours, son appel, sa mission, ses joies et ses défis missionnaires. Durée : 20'.

**V-**

**Vatican News** : à 13h du lundi au vendredi en direct, repris de leur flux streaming. Retrace les informations et les actualités en cours dans l'Eglise et dans le monde. Durée : 10'.

**Vive mon couple** : conseillère conjugale, Bénédicte de Dinechin aide à travailler sur ses relations familiales ou conjugales. En direct par skype chaque 1<sup>er</sup> mercredi à 9h15. Durée : 45'.

**Vivre dans la divine volonté** : le père Gabriel-Marie Tchonang nous fait découvrir la richesse impressionnante des écrits et de la spiritualité de cette italienne encore trop méconnue. 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 16h05 en direct par skype. Durée : 45'.

**Vos annonces spirituelles** : chaque 1<sup>er</sup> vendredi à 14h35 nous relatons les informations recueillies en France sur ce qui se passe en terme de retraites spirituelles, camps de pèlerinages ou temps forts. En direct des studios. Durée : 20'.

**Vous m'avez visité** : les 3<sup>ème</sup> mardi à 18h50 en direct par skype et téléphone. Emission de consolation et d'encouragement pour tous ceux qui souffrent. Avec Chantal Codou, père Julien Ilwicky, et Patrick Goruchon. Durée : 40'.